

■ **Purolite International AG**, à Neuchâtel, CH-645-4099117-9 (FOSC du 08.12.2005, p. 11). But modifié: production et vente des résines à échange ionique et des produits similaires; effectuer des financements pour son compte ou pour le compte de tiers, notamment procéder à des opérations de garanties, y compris des sûretés, des constitutions de gages, des cessions globales, des transferts de garanties, des cessions de garanties et des déclarations d'indemnisation pour des entreprises liées et pour des tiers, même si ces opérations juridiques ne servent pas directement leurs intérêts. Conversion des 100'000 actions de CHF 1, jusqu'ici nominatives liées selon statuts, en actions au porteur. Capital-actions porté de CHF 100'000 à CHF 100'001 par l'émission de 1 actions de CHF 1, au porteur. Capital-actions: CHF 100'001, entièrement libéré, divisé en 100'001 actions de CHF 1, au porteur. Apports en nature: la totalité du capital-actions de 'Bro-Tech Limited', à Rhondda Cynon Taff, Wales, GB, soit 330'000 actions de GBP 1, pour le prix de CHF 19'500'000, montant imputé sur le capital-actions à concurrence de CHF 1, soit en échange de 1 actions de CHF 1, le sode de CHF 19'499'999 constituant un agio. Communications aux actionnaires: Feuille officielle suisse du commerce, ou par écrit si les noms et adresses des actionnaires sont connus, et sauf disposition légale impérative contraire. Nouveaux statuts du 19.12.2005.

Journal no 3829 du 20.12.2005
(03166048 / CH-645.4.099.117-9)